

De Christian Ramio (avec la collaboration d'Amand Guy Leveau) - Reproduction totale ou partielle interdite © Christian Ramio 2023.

## Julien LEROY, arquebusier, inventeur 1815

-----

### L'inventeur

Julien Joseph Leroy était arquebusier de la Chambre du Roi, mécanicien de l'artillerie. Associé à Régnier, il propose sans succès en 1814 un modèle de pistolet de Garde du corps du Roi. Ses fusils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Artillerie et d'expériences à Vincennes et Douai pour comparaison avec le fusil modèle 1816. C'est dans ses ateliers qu'Albert Henri Marie Renette débutera sa carrière de canonnier.

Il est décédé accidentellement le 14 mai 1823. Dans son ouvrage sur les poudres fulminantes, publié en 1824, Vergnaud, relate les circonstances de cet accident : « *M. Julien Leroy a péri dans l'été de 1823, victime de l'explosion de quatre onces (122,38 gr.) d'argent fulminant qu'il essayait d'incorporer à huit onces (244,75 gr.) de mercure de Howard, dans l'intention d'aviver ce mercure mal préparé, qu'il trouvait peu inflammable. Il avait mêlé ces matières fulminantes, sous l'eau, dans une terrine, et les remuait avec une baïonnette qui, en froissant l'argent fulminant contre les parois du verre, a déterminé l'explosion. Il est très remarquable que le mercure de Howard avait peu contribué à la détonation, car on l'a retrouvé, en partie, sur les carreaux de la chambre, quelques instants après cet affreux événement.* ». Un autre auteur, Turgan, cite ce même accident : « *Un fabricant intelligent, expérimenté, M. Julien Leroy, est tué sur le coup par l'inflammation de ce sel encore humide et qu'il avait légèrement touché avec une pointe de fer.* ».

Après la mort de Julien Leroy, son beau-frère, Daguère-Leroy reprit la confection des amorces avec un associé et le laboratoire fut transporté rue des Vinaigriers Saint-Martin. C'est là que le fils de cet associé fut également victime d'une explosion. La fabrication fut arrêtée et en 1826 Marie Joseph Gévelot acheta le matériel provenant de la fabrique qui avait primitivement appartenu à Julien Leroy et transporta le siège de cette fabrication aux Moulineaux, commune d'Issy.

Il existe aux Archives nationales un dossier, issu du Minutier central des notaires de Paris, au nom de Julien Joseph Leroy. On y apprend qu'un brevet de Chevalier de la Légion d'honneur lui aurait été attribué le 16 février 1815 (mais son nom n'est pas référencé dans le site Léonore). On y trouve aussi une foule de documents : une « *Commission d'artiste-mécanicien de l'artillerie* » du 14 mars 1814, des conventions et associations avec divers ingénieurs, artisans, mécaniciens pour fabriquer les premiers modèles de ses inventions, un projet d'acte de société pour l'établissement d'une filature de lin en 1815-1816, divers mémoires et correspondances concernant ses inventions, dont une « *cheminée portative* », des « *bains ambulants* », un « *fauteuil mécanique* » destiné au roi, des « *grains d'amorce de poudre fulminante* », un mémoire de 1818 sur une expérience sur l'inflammation de la poudre par le choc sans qu'il ait auparavant d'étincelle, le programme d'épreuves pour le fusil percutant, le rapport de la commission mixte chargée de la surveillance de la fabrication de ces fusils et la correspondance relative à la création d'un atelier, l'état des outils nécessaires à leur fabrication et leurs différents tarifs (1816-1818), un livre de magasin avec les entrées et sorties de pièces de l'atelier de fabrication (1815-1822). On y apprend enfin qu'il était en rapport entre 1808 et 1823 avec un Henry Renette, canonnier (il s'agit d'Henry Renette 1755-1814 et/ou de son fils Albert Henri Marie Renette 1788-1862) et que son exécuteur testamentaire était Marie Nicolas Devergie, éminent chirurgien-major à l'hôpital de Val-de-Grâce à Paris.

(Sources : A. D. Vergnaud, capitaine au 2<sup>o</sup> régiment d'artillerie à cheval : « *Essai sur les poudres fulminantes, sur leur emploi dans les fusils de chasse et dans les armes portatives de guerre* », Paris 1824. Julien Turgan : « *Grandes usines* », fascicule « *Fabrique d'amorces et de cartouches de chasse et de guerre de M. GEVELOT* », Paris vers 1868-69. « *Journal des haras, chasses et courses de chevaux* », édition belge, Bruxelles 1838. « *Annales des arts et manufactures* » tome XLIV, Paris 1812. Archives Nationales.)

**L'invention** (dans les textes qui suivent les mots sont ceux même des dossiers déposés par l'inventeur, sauf ce qui est en italique. Les dessins sont ceux des brevets. Les dessins en couleur ont été communiqués par Amand Guy Leveau.)

*(Ce brevet détaille beaucoup d'armes inventées par Leroy, mais il a tout de même sa place ici pour la cartouche toute nouvelle qui est présentée dans la première addition)*

**Brevet. Arme à feu se chargeant par la culasse ou par les moyens ordinaires, platines et canons de fusil d'un nouveau genre. Brevet d'invention de 15 ans du 8 septembre 1815 par Julien LEROY, de la Chambre du Roi, mécanicien de l'artillerie, à Paris, rue des Saints-Pères N°27. Additions le 11 décembre 1817 (adresse : rue de Vaugirard N°90) et le 14 février 1822.**

*Ce brevet et ses deux additions présentent en 32 planches tout un système d'armes, du pistolet à balle forcée au canon d'artillerie, utilisant soit la mise à feu par silex, soit la percussion. Des fusils à barillet à 20 et 30 coups sont présentés ainsi qu'un nouveau procédé de fabrication des canons d'armes. La première addition, déposée en 1817, détaille, comme le brevet initial, un nombre important d'armes portatives civiles et militaires. Un fusil à inflammation pneumatique est notamment présenté. On notera que cette idée était dans l'air à cette époque puisque Urbain SARTORIS a déposé un brevet dans ce sens délivré le 7 juin 1816 et que PAULY s'y est également essayé.*

### **Brevet initial du 8 septembre 1815**

La platine à percussion est composée de quatre pièces seulement. Le chien porte lui-même le bassinet et produit le choc, principe nouveau. C'est la seule platine qui s'arme et se détende sans que le fusil soit déplacé de l'épaule. Cette platine peut s'adapter aux pièces d'artillerie soit de terre, soit de mer.

Les fusils percutants de guerre sont de plusieurs espèces. La première a le tonnerre en fer, la tige d'ajustement vient en même temps à la forge, la platine est en cuivre, la monture est en bois, la baïonnette glissante est à bride. La charge de ce fusil se fait avec des cartouches ordinaires que l'on déchire avant que de les mettre dans le tonnerre, puis on met une pilule d'amorce dans le bassinet.

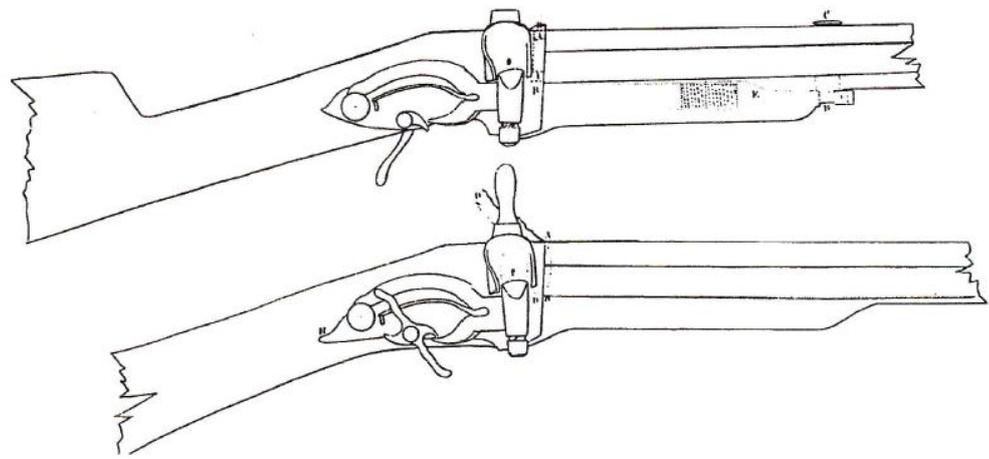
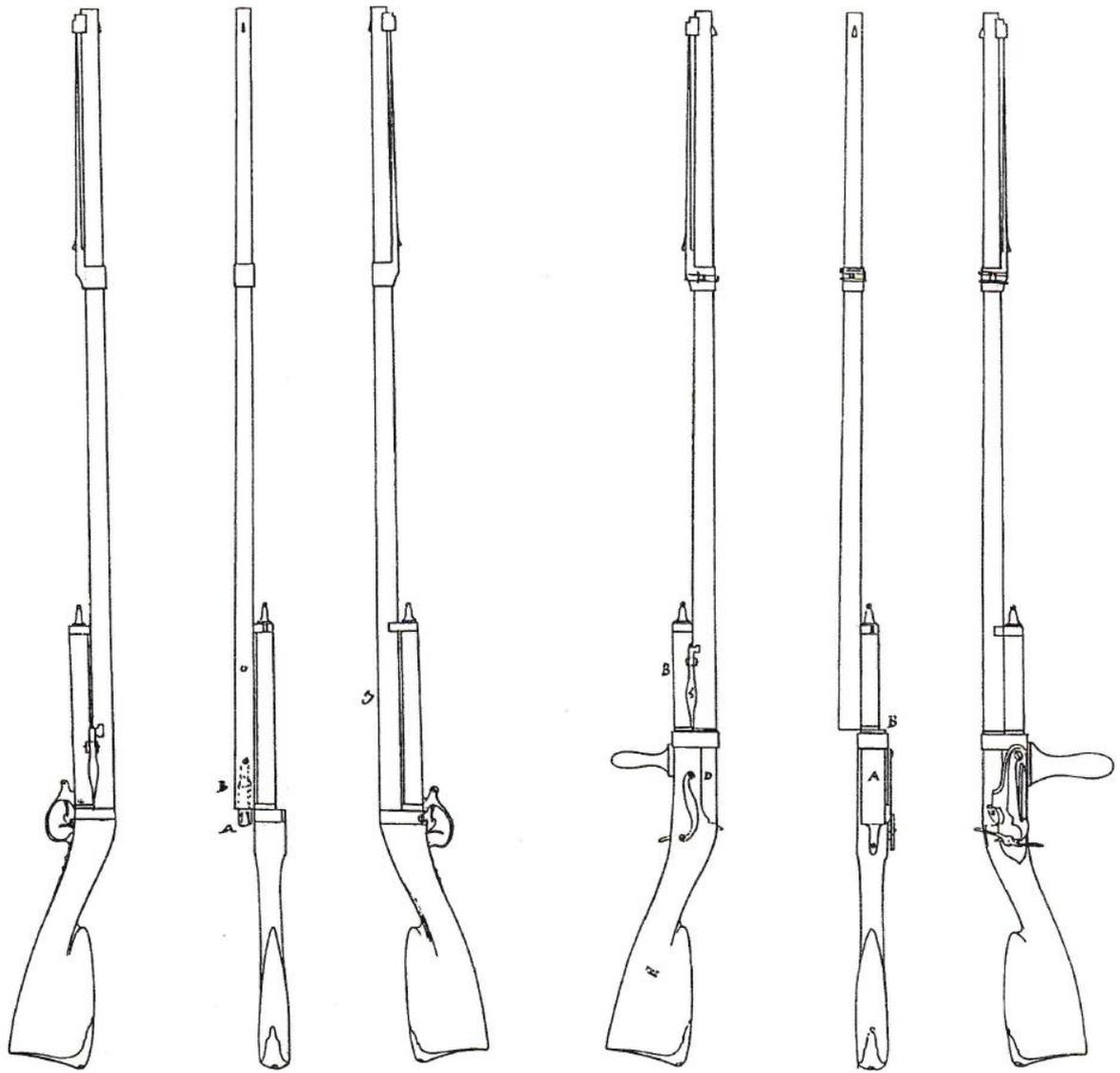
La seconde espèce a le tonnerre et la tige aussi d'un même morceau, mais le chien tient au tonnerre, il n'y a pas de corps de platine. La monture est toute en fer.

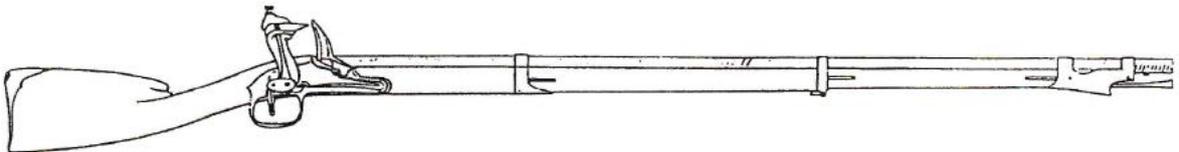
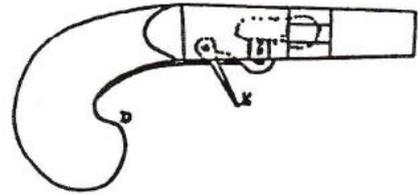
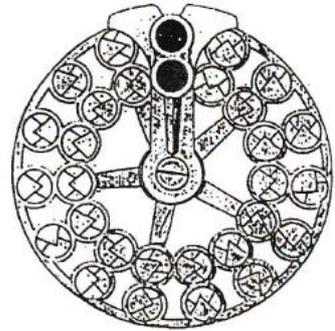
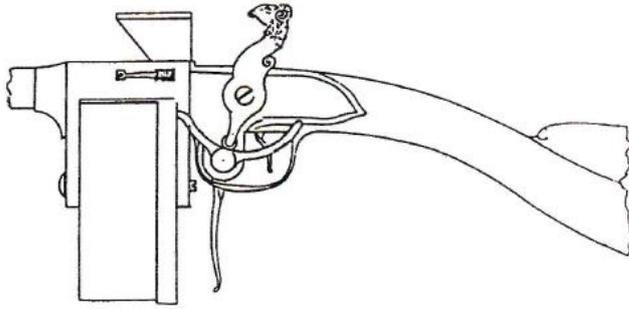
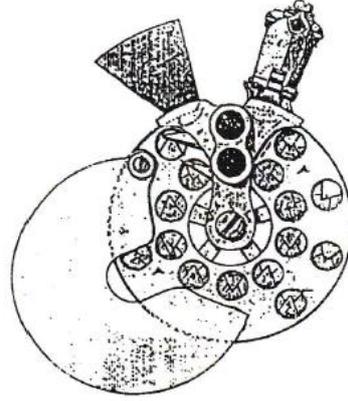
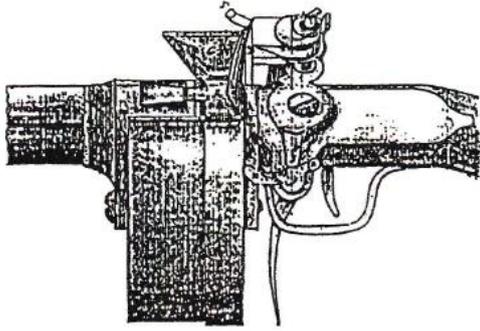
La troisième espèce a son tonnerre en cuivre. La platine soit percutante, soit à pierre est fondue et vient en même temps que le tonnerre.

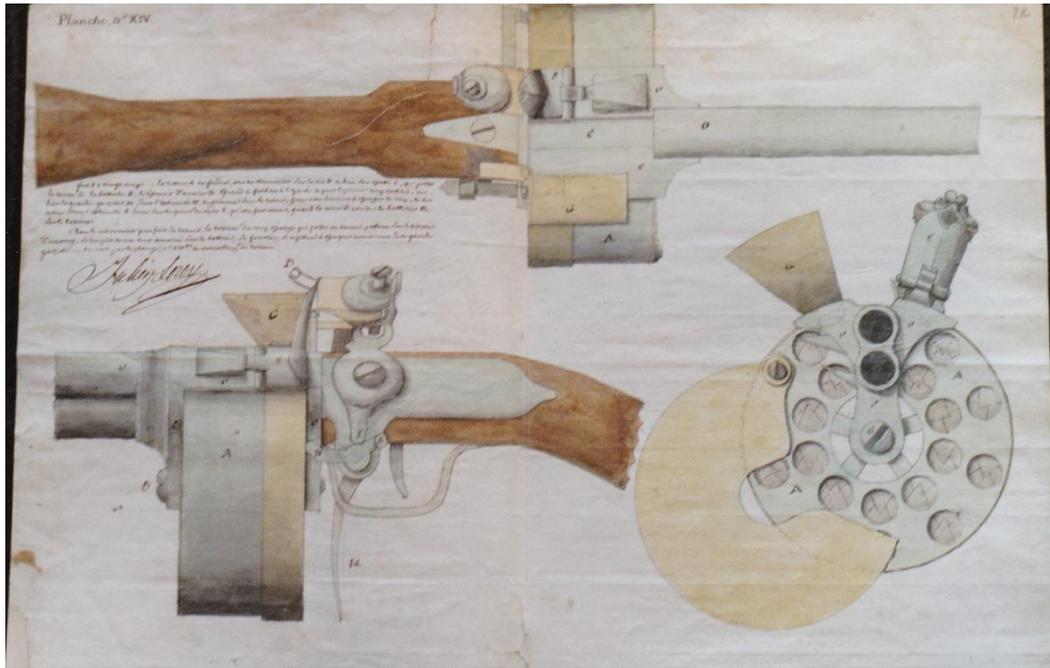
La quatrième espèce de fusil percutant déchire la cartouche elle-même par un mouvement de rotation.

Les différents genres de fusils percutants de chasse ont la particularité de pouvoir se charger sans baguette et indifféremment à la poudrière ou à la cartouche. Ils sont en outre à l'abri de toute humidité. Ils repoussent beaucoup moins.

Le fusil de guerre à quinze coups successifs et à volonté, s'amorçant de lui-même et sans déranger le fusil de l'épaule est présenté. Par le moyen de la grande gâchette, on change le coup déchargé pour le suivant chargé, à ce moyen le chien s'arme et par cette détente, la batterie se rejette sur le bassinet. La platine peut être exécutée en cuivre.





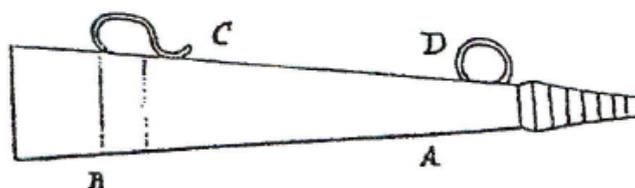


La propriété de la poudre d'amorce percutante ne consiste pas moins dans sa forme pilulaire et déterminée pour chaque amorce que dans sa composition. Pour celles dont la base est le muriate sur-oxygéné de potasse, je réclame la priorité pour la forme sphérique dont la grosseur est déterminée soit pour un fusil de guerre, soit pour un fusil de chasse, soit pour un canon, et la même priorité pour l'invention de couvrir ces amorces de couches de vernis qui les rendent imperméables à l'humidité, même dans les cas d'immersion, et les empêchent de tamiser. Leur forme et leur grosseur suffisent pour déterminer le soldat à n'en prendre qu'une seule à la fois et procurent en outre l'avantage d'employer des cornes d'amorce dont les ressorts n'en laissent passer qu'une seule chaque fois qu'on les presse.

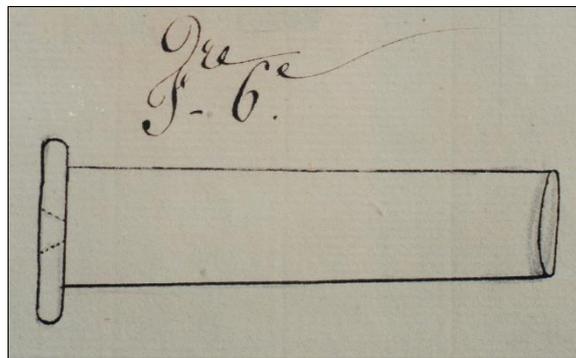
### **1ère addition du 11 décembre 1817**

Je demande privilège sur la méthode de pouvoir transporter les poudres détonantes par le moyen de les séparer en deux parties dont chacune ne doit pas partir par le choc, ni par l'étincelle et qu'il suffise de les mêler ensemble simplement en les secouant dans une corne d'amorce ou dans un sac pour qu'elles acquièrent la propriété de faire feu par le choc ou par l'étincelle. Pour les approvisionnements de guerre, on mettra dans chaque paquet de cartouches un petit paquet de papier blanc et l'autre de papier noir contenant chacun les deux espèces de poudre non détonantes séparément, regardant comme indifférent la nature des substances pourvu qu'elles aient la propriété de ne point partir seule et que réunies au soufre et au charbon, elles puissent faire feu.

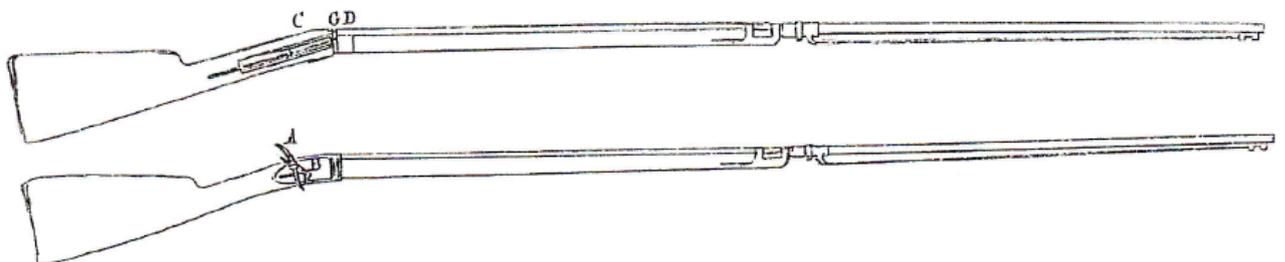
La figure 1ère est une corne d'amorce construite en deux parties. La partie supérieure A s'unie à frottement sur la partie inférieure B. Le cordon sera noué à l'anneau C et passera par D.



On peut faire des cartouches en fer qui, étant chargées, seraient introduites dans le tonnerre du fusil percutant et dont un trou correspondrait à la lumière.



Fusil pneumatique déchirant la cartouche. Vue du piston dont la tige porte un tenon et dont la réaction du piston se fait par un ressort à boudin. En tournant le moulinet A, l'ergot B appuie sur le tenon E qui tient à la tige du piston et le moulinet en décrivant un tiers de tour attire le piston au dernier degré de tension du ressort à boudin. Le piston qui se meut dans un cylindre C hermétique aspire du pulvérin de la cartouche par le trou G qui se trouve dans l'intérieur du canon en D et quand l'ergot B abandonne le tenon E, il réagit avec force sur le trou G et par la compression de l'air forcé de passer par l'orifice G très petit force le calorique à se dégager et qui enflamme la poudre.



## 2ème addition du 14 février 1822

La priorité d'invention gît dans l'idée d'avoir recouvert les amorces pilulaires de couches de vernis qui les rend imperméables. Ce vernis, dont j'ai toujours fait usage, est celui dit de graveur presque entièrement composé de cire.

Le premier moyen pour enduire ces grains d'amorce de vernis de graveur est de faire fondre une petite quantité de ce vernis à une chaleur douce et d'y praliner les amorces déjà en forme pilulaire, de laisser figer le vernis qui est dessus et de recommencer l'opération jusqu'à ce que les couches soient suffisamment épaisses pour procurer l'imperméabilité et l'adhérence au bassinet du chien ou au mortier du canon.

Le second moyen est de former en petites lames le vernis qui se met à tel degré de malléabilité que l'on désire selon la température. Sur chacune d'elles, on roule un grain d'amorce qui se trouve enveloppé de vernis et par conséquent imperméable.

Je prends également brevet de perfectionnement pour le moyen de l'approvisionnement de poudre d'amorce percutante qui consiste à transporter séparément le muriate en pulvérin seul

et le soufre et le charbon mélangés de façon à ce que la réunion de ces deux poudres ne se fasse qu'au moment des besoins. Les soldats auraient pour amorcer leur fusil dans chaque paquet de cartouches une petite cartouche étranglée au milieu. Dans l'un des côtés serait le muriate et dans l'autre le soufre et le charbon mélangés. Il suffirait au soldat de mettre ces deux poudres dans une corne d'amorce et de les secouer deux secondes pour que la mixtion fut suffisante à l'effet de produire le feu dans le bassinet. La réunion des deux poudres dans la petite cartouche formerait la valeur de vingt amorces afin que celles-ci fussent en nombre double des cartouches contenues dans le paquet. Je prends priorité d'invention pour l'idée de placer du pulvérin réuni à l'instant même qu'on s'en sert pour amorcer. L'on recouvrira ce pulvérin soit avec du vernis, soit avec de la cire, du suif, de la mie de pain, une petite lame de plomb laminé...

### **Autres brevets de Julien Leroy:**

- Métier à bas appelé le Tricoteur français. Brevet d'invention de 15 ans du 4 mars 1808 par Julien LEROY, à Paris, rue Marceau N°27.

- Quatre nouveaux moyens propres à lancer la navette volante sur les métiers à tisser. Brevet d'invention de 5 ans du 21 août 1812 par Julien LEROY, à Paris, rue du Faubourg Saint-Jacques N°18.

- L'art d'écrire sans le secours des yeux, art appelé nyctographie. Brevet d'invention de 5 ans du 18 août 1815 par Julien LEROY, à Paris, rue des Fossés-Montmartre N°10.

- Nouveau système de chauffage applicable aux cheminées et fourneaux. Brevet d'invention de 15 ans du 24 octobre 1815 par Julien LEROY, à Paris, rue de Verneuil N°29. Addition le 14 juin 1822 (adresse : rue du Bac N°58).

- Procédé relatif à la fabrication des lampes de cristal et autres matières dites Julien-Leroy. Brevet d'invention de 5 ans du 20 septembre 1816 par Julien LEROY, à Paris, rue de Vaugirard N°90.

- Machines destinées à filer le lin et toutes autres matières filamenteuses. Brevet d'invention de 15 ans du 13 mars 1818 par Julien LEROY, à Paris, rue de Vaugirard N°90.